

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT



Décret n° 2001-615 du 31 Décembre 2001

**Portant approbation du plan national d'intervention d'urgence en cas de  
pollution par les hydrocarbures en milieux marin et côtier**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu l'ordonnance n° 22-70 du 27 juillet 1970 sur la mer territoriale, la pollution des eaux de la mer, l'exercice de la pêche maritime, l'exploitation des produits de la mer ;

Vu l'acte n° 6-94-UDEAC-594-CE-30 du 22 décembre 1994 portant adoption du code de la marine marchande en union douanière et économique de l'Afrique centrale ;

Vu la loi n° 06-83 du 27 janvier 1983 portant approbation de la République Populaire du Congo à la convention internationale de 1973 sur la prévention de la pollution par les navires ;

Vu la loi n° 21-85 du 19 décembre 1985 portant ratification de la convention relative à la coopération en matière de protection et de la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'ouest et du centre et du protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique ;

Vu la loi n° 003-91 du 21 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 24-94 du 23 août 1994 portant code des hydrocarbures ;

Vu la loi n° 4-98 du 28 août 1998 fixant les obligations des sociétés pétrolières en matière de démantèlement des installations de production des hydrocarbures et de réhabilitation des sites ;

Vu le décret 99-149 du 23 août 1999 portant organisation et fonctionnement du fonds pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

**D E C R E T E :**

**Article premier :** Est approuvé le plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2001

**Denis SASSOU-NGUESSO**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'industrie minière  
et de l'environnement

**Michel MAMPOUYA**

Le ministre des transports,  
de l'aviation civile, chargé de la  
marine marchande

**Isidore MVOUBA**

Le ministre de l'intérieur,  
de la sécurité et de l'administration  
du territoire

**Pierre OBA**

Le ministre des hydrocarbures

**Jean-Baptiste TATI LOUTARD**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget

**Mathias DZON**